

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1181-2009, 18 novembre 2009

CONCERNANT la nomination de la docteure Madeleine Fortin comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE la docteure Madeleine Fortin, directrice par intérim de l'Institut national de santé animale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cadre classe 4, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 113 423 \$ à compter du 23 novembre 2009;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à la docteure Madeleine Fortin comme sous-ministre adjointe du niveau 1;

QU'à compter de la date de son entrée en fonction jusqu'au 22 novembre 2010 ou jusqu'à son déménagement, s'il survient au cours de cette période, la docteure Madeleine Fortin reçoive une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour au nouveau lieu de travail.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52745

Gouvernement du Québec

Décret 1182-2009, 18 novembre 2009

CONCERNANT monsieur Daniel Legault

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les articles 8 et 17 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007, continuent de s'appliquer à monsieur Daniel Legault comme sous-ministre adjoint du niveau 1;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 30 novembre 2009.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52746

Gouvernement du Québec

Décret 1183-2009, 18 novembre 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Denis Turcotte comme sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Denis Turcotte, délégué du Québec à Los Angeles, cadre classe 4, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales, administrateur d'État II, au salaire annuel de 132 337 \$ à compter du 30 novembre 2009;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Denis Turcotte comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52747

Gouvernement du Québec

Décret 1184-2009, 18 novembre 2009

CONCERNANT le renouvellement du mandat de deux régisseurs de la Régie du logement

ATTENDU QUE le paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 7.6 de la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1) prévoit notamment que le mandat d'un régisseur de la Régie du logement est renouvelé pour cinq ans;